

État résumé de la situation financière

Edward Jones

Nom du courtier membre

31 décembre 2025

Date

Rapport sur l'état résumé de la situation financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'état résumé de la situation financière

La direction est responsable de la préparation de l'état résumé de la situation financière destiné aux clients du courtier membre conformément à l'article 4203 des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées.

Les exigences énoncées à l'article 4203 sont les suivantes :

« 4203. Consultation de l'état résumé de la situation financière

- (1) Le *courtier membre* doit fournir un état résumé de sa situation financière, sur demande, à tout client qui a effectué au cours des 12 derniers mois des opérations dans le compte qu'il a ouvert chez le *courtier membre*.
- (2) L'état résumé de la situation financière doit être dressé à la date de clôture du dernier exercice du *courtier membre* et être fondé sur ses derniers états financiers annuels audités.
- (3) Le *courtier membre* doit préparer l'état résumé de sa situation financière dans les 75 jours qui suivent la fin de son exercice. »

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

L'état résumé de la situation financière du *courtier membre* est fondé sur l'information financière tirée du dernier Formulaire 1 annuel de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Le Formulaire 1 est un rapport à usage particulier qui comprend des états financiers et des tableaux non consolidés (ou consolidés, si les dénominations sociales de filiales en propriété exclusive ou de sociétés liées figurent en page couverture) et est préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), mises à part les dérogations que prescrit l'OCRI dans les Directives générales et définitions du Formulaire 1. Le courtier membre prépare le Formulaire 1 et le dépose auprès de l'OCRI et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) au moyen de la base de données des dépôts électroniques des rapports financiers réglementaires (DERFR) afin de prouver sa solvabilité à l'OCRI et au FCPI.

L'état résumé de la situation financière est destiné uniquement aux clients du *courtier membre* pour l'application de l'article 4203 et ne doit pas être utilisé par des parties autres que les clients du *courtier membre* à quelque autre fin. L'état résumé de la situation financière résume fidèlement la situation financière non consolidée (ou consolidée, si les dénominations sociales de filiales en propriété exclusive ou de sociétés liées figurent en page couverture) du *courtier membre* à la date de son dernier Formulaire 1.

Edward Jones

Nom du courtier membre

31 décembre 2025

Date

État résumé de la situation financière

	(en milliers de dollars canadiens)
Actif	
Actifs liquides (note 1)	
Espèces	470 773
Fonds déposés en fiducie	747 751
Prêts, titres empruntés et pris en pension	304 000
Titres en portefeuille	69 006
Créances sur clients	67 737
Créances sur courtiers	26 452
Autres actifs liquides	57 024
Total – Actifs liquides	1 742 743
Autres actifs	
Placements dans des filiales et des membres du même groupe et avance à ces derniers	1 402
Autres actifs	196 223
Total - Autres actifs	197 625
Actif total	1 940 368
Passif et capital selon les états financiers	
Passifs courants	
Découverts et emprunts, titres prêtés et mis en pension	0
Titres vendus à découvert	1 747
Sommes dues à des clients	1 378 545
Sommes dues à des courtiers	38 055
Autres passifs	219 943
Total - Passifs courants	1 638 290
Passifs non courants	
Emprunts subordonnés (note 2)	0
Autres passifs non courants	50 815
Total - Passifs non courants	50 815
Passif total	1 689 105
Capital selon les états financiers	
Capital émis, réserves et résultats non distribués (note 2)	251 263
Capital total selon les états financiers	251 263
Total - Passif et capital selon les états financiers	1 940 368

Notes :

1. Les actifs liquides forment une catégorie d'actifs réglementaire propre à l'OCRI. Les actifs classés dans cette catégorie sont considérés comme essentiellement liquides aux fins de la réglementation.
2. Les emprunts subordonnés ainsi que le capital émis, les réserves et les résultats non distribués sont traités comme faisant partie du capital réglementaire investi.

Attestation de l'état résumé par le chef des finances

J'atteste que le présent état résumé de la situation financière de

Edward Jones

Nom du courtier membre

a été produit et imprimé à partir du dernier Formulaire 1 du *courtier membre* déposé auprès de l'OCRI et du FCPI au moyen du DERFR.

Signed by:

Andrew Campbell

Signature du chef des finances

Andrew Campbell

Chef des finances

2026-03-19

date